

N°57/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

**OBJET : Attribution d'un complément de subvention aux associations**

Le 28 novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 novembre 2022

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : GALLAND Daniel, BARBAN Daniel (pouvoir donné à M. CATELAN Thierry)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire reprend la délibération 28/2022 qui précise que deux associations étaient éligibles à une subvention de 200€ si au moins une manifestation était organisée pendant l'année. C'est le cas de l'association « Autour de Christine », en revanche l'association « Les Cousty and co » n'a pas mené d'action en 2022 et ne percevra donc pas de subvention.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le budget prévu pour soutenir les associations ne bénéficiant pas de l'aide de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar en 2022 n'a pas été attribué en totalité. Il reste un montant de réserve de 2 215€.

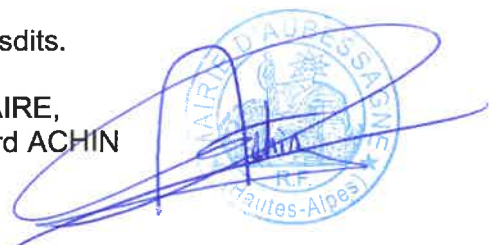
Monsieur le Maire présente la demande de subvention de 500€ adressée début novembre par l'association Péoume pour organiser la journée de la crèche vivante le samedi 17 décembre 2022 à la salle des fêtes de Chauffayer où sont prévues des animations et un feu d'artifice.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser la subvention de 200€ à l'association « Autour de Christine » pour l'année 2022.
- **DECIDE** de verser une subvention de 500€ à l'association Péoume pour l'organisation de la crèche vivante le 17 décembre 2022 à la salle polyvalente de Chauffayer.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie.aubessagne@orange.fr](mailto:mairie.aubessagne@orange.fr)